

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JANVIER 2018

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 29
Pouvoirs : 4
Votants : 33

Date de convocation du Conseil Communautaire :
22/01/2018

Le 29 Janvier 2018, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD,

Absents excusés : Isabelle ACHARD (Pouvoir Michel RAYMOND), Hubert BONNET (Pouvoir Marc PECHOUX), Brigitte COULON, Daniel DOMPOINT, Yann GALLAY (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN), Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Monique RONGEON (Ars sur Formans), Nathalie TISSERAND (Parcieux).

Secrétaire de séance : Michel RAYMOND

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Déclassement du domaine public et intégration au domaine privé de la Communauté de communes d'un terrain bâti (local ex Assedics) 562, avenue de Fétan à Trévoux, en vue de sa cession

M. Richard SIMMINI, Vice-Président en charge du Développement économique, rappelle que par délibération en date du 11 septembre 2017 (N°2017-C82), le Conseil communautaire a approuvé la cession au profit des entreprises AINFO SERVICES et NEXT DAYS SOLUTIONS d'un bien cadastré AB486 au prix de 330 000 €. Ce terrain comporte un bâtiment d'une surface de 278 m² qui a été construit par la Communauté de communes Saône Vallée (CCSV) pour accueillir une antenne des Assedics.

La CCSV a en effet décidé, par délibération en date du 9 novembre 1998, d'acquérir la parcelle AB486 pour la construction de locaux à usage de bureaux et destinés aux Assedics pour lui permettre d'assurer des permanences d'accueil du public sur Trévoux. Cet organisme préférerait, en effet, s'acquitter d'un loyer plutôt que d'investir dans de l'immobilier.

Suite à la réforme de l'organisation du service public en matière d'emploi en 2008, l'ANPE et les Assedics ont été regroupés au sein du Pôle emploi. Le bâtiment des Assedics a continué à être utilisé par le Pôle emploi de Trévoux jusqu'en décembre 2017.

Les locaux actuels du Pôle emploi étant trop exigus, celui-ci a souhaité pouvoir déménager dans des locaux plus adaptés à l'accueil du public. Un nouveau bâtiment tertiaire a alors été construit par un promoteur privé sur le Parc d'activités de Trévoux. Le Pôle emploi a donné la débite de son bail à la CCSV pour le 31 décembre 2017. Il a libéré les locaux des « Assedics » le 15 décembre et l'état des lieux a été réalisé le 22 décembre 2017. Le bien est donc vacant depuis cette date.

La Communauté de communes Dombes Saône Vallée, qui ne souhaite pas garder ce bien dans son patrimoine, a pris la décision de le vendre à deux entreprises informatiques (N°C2017-C82). La promesse de vente a été signée le 15 décembre 2017 et la vente devrait être signée en avril 2018.

Pour permettre la finalisation de cette vente, il convient de procéder au déclassement de ce bien du domaine public et de l'intégrer au domaine privé de la CCDSV.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- ✓ **DE CONSTATER** la désaffectation de la parcelle AB486, en tant qu'elle n'est plus affectée à l'accueil du public des Assedics et de Pôle emploi, ni aucun autre public et qu'elle n'est plus ouverte au public ;
- ✓ **D'EN PRONONCER** le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communautaire ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : - 1 FEV. 2018
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20180129-2018C04-DE
Affichage le : - 1 FEV. 2018

A Trévoux, le 29/01/2018,

Le Président,
Bernard GRISON

